

Élections
professionnelles
2026



du 3 au 10 décembre

je vote
FNEC FP-FO

Contractuels

Pourquoi voter FNEC FP-FO aux élections professionnelles ?

**Assez de la précarité !
La FNEC FP-FO à vos côtés**

CE QUI DISTINGUE LA FNEC FP-FO

Dans l'Éducation nationale, FO est le premier syndicat confédéré. Afin de défendre les conquêtes collectives comme la Sécurité sociale, les retraites, les services publics et créer le rapport de force interprofessionnel, FO regroupe au sein de ses différents syndicats et fédérations l'ensemble des travailleurs de toutes les professions.

Contre la marche à la guerre : la FNEC FP-FO s'est exprimée systématiquement et à tous les niveaux contre l'escalade guerrière lourde de dangers pour les travailleurs et les peuples sur tous les continents et contre les budgets de guerre en France alors que dans le même temps les gouvernements Macron saignent les services publics. La FNEC FP-FO réaffirme l'exigence de cessez-le-feu immédiat et permanent en Ukraine, en Palestine et dans tous les pays, ainsi que l'arrêt des livraisons d'armes et la politique de marche à la guerre. La FNEC FP-FO s'oppose à la militarisation de l'Ecole et à l'embrigadement de la jeunesse.

Un syndicat de terrain, au service de la mobilisation des salariés : à l'opposé des journées d'action décidées sans les personnels, la FNEC FP-FO construit l'action efficace, la grève décidée par les personnels dans les assemblées générales. Par exemple, la FNEC FP-FO s'est mise au service du mouvement « Bloquons tout » dans les AG préparant le 10 septembre 2025, de même qu'elle est partie prenante de toutes les mobilisations unissant personnels, parents et élèves en défense de l'Ecole. Face à la multiplication des attaques gouvernementales, la FNEC FP-FO considère qu'il n'y a pas d'autre solution que d'organiser la grève massive dans l'unité la plus large, pour bloquer et gagner sur les revendications des personnels.

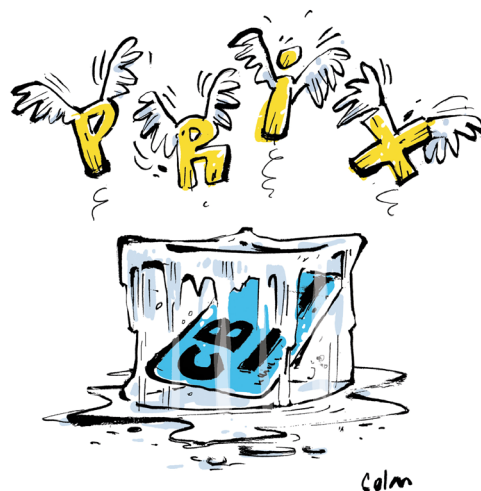
Protection sociale complémentaire : la FNEC FP-FO est la seule organisation à ne pas avoir signé l'accord ministériel sur le PSC en santé à l'Éducation nationale, l'Enseignement Supérieur et la Recherche et Jeunesse Sport. La FNEC FP-FO n'a cessé de dénoncer une nouvelle perte du pouvoir d'achat que représente cette adhésion obligatoire pour les plus précaires. Face aux dérives constatées d'un tel régime qui s'attaque à la Sécurité sociale de 1945, la FNEC FP-FO estime qu'il faut dé-

noncer l'accord, exiger une renégociation sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance ainsi que la solidarité intergénérationnelle.

Inclusion scolaire, la FNEC FP-FO défend l'enseignement spécialisé et adapté : depuis des décennies, avec des arguments démagogiques et prétextant l'égalité des droits, les gouvernements s'attaquent aux élèves les plus fragiles, en visant, à terme, la fermeture des structures et postes spécialisés ! La FNEC FP-FO a réuni des milliers de collègues lors de réunions syndicales. Le constat est le même par tout. La politique d'inclusion systématique et forcée conduit à des situations catastrophiques !

La FNEC FP-FO revendique l'augmentation des salaires

Le 21 avril 2026, le Premier ministre Lecornu ordonnait le gel de 6 milliards d'euros supplémentaires de dépenses publiques en lien avec les « *répercussions immédiates sur notre pays* » de la guerre au Proche Orient. L'actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030 ajoute 36 milliards d'euros aux 413



milliards initialement prévus pour les dépenses d'armement. D'ores et déjà, les crédits consacrés à la mission défense dépassent largement le budget de l'Éducation nationale avec 68,4 milliards d'euros contre 63,02 milliards. Dans le même temps, le Sénat a estimé en 2025, le coût pour l'État des aides aux entreprises à 211 milliards d'euros par an.

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,2% sur un an, mais le gouvernement maintient le gel du point d'indice depuis 2024 et les personnels subissent une perte de 33% de pouvoir d'achat depuis 2000.

La guerre d'agression contre l'Iran et le Liban déclenchée par les États-Unis et Israël entraîne une flambée des prix du gaz et des carburants, avec des répercussions sur l'ensemble des secteurs. La confédération FO revendique le plafonnement à 1,50 € du prix des carburants.

Conséquence de l'inflation et de l'augmentation des prix, le SMIC a augmenté de 2,4% le 1^{er} juin 2026. Comme la valeur du point d'indice reste gelée, les grilles indiciaires académiques des personnels contractuels débutent parfois sous le SMIC. Les personnels de laboratoire, les personnels administratifs, les AED et les AESH seront de plus en plus nombreux à avoir un traitement indiciaire inférieur au SMIC. Une indemnité différentielle pour atteindre le SMIC leur est donc versée, parfois pendant des années.

Au 1^{er} septembre 2026, le gouvernement fragilise encore plus les personnels contractuels ! Alors que l'ensemble des agents publics subit déjà l'attaque frontale du passage à 90 % d'indemnisation et le maintien du jour de carence, le gouvernement ajoute une strate de « flicage » supplémentaire dès la rentrée 2026 pour les plus précaires. Leurs arrêts de travail sont désormais bridés par des seuils administratifs absurdes : premier arrêt plafonné à 31 jours et le renouvellement limité à 62 jours. La FNEC FP-FO dénonce cette médecine sous contrôle administratif !

La FNEC FP-FO revendique :

- ▶ L'abrogation définitive du jour de carence et du passage aux 90 % pour TOUS.
- ▶ L'abandon immédiat du plafonnement des prescriptions imposé aux contractuels au 1^{er} septembre.
- ▶ Le maintien de l'intégralité du traitement et des primes en cas d'arrêt maladie, quel que soit le statut.

La FNEC FP-FO exige l'ouverture immédiate de négociations salariales pour l'augmentation générale des salaires par la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 33% pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par tous les personnels depuis 2000 et la revalorisation de l'ISSR et des frais de déplacement.



La FNEC FP-FO revendique le réemploi de tous les contractuels qui le souhaitent et un plan de titularisation

Les Échos du 23 juillet 2026 annoncent que parmi les leviers pour réaliser des économies, le premier ministre Lecornu envisage, juste derrière la réduction des dépenses de santé, « l'ajustement sur les prochaines années des effectifs d'enseignants pour tenir compte de la démographie scolaire ».

Pour le ministère de l'Éducation nationale, les contractuels sont une variable d'ajustement, une source d'économie pour répondre aux exigences des budgets de guerre et des contre-réformes.

En fin d'année civile 2025, de nombreux contractuels ne se sont pas vu proposer de renouvellement de contrat, sous prétexte d'enveloppes vides, laissant les besoins vacants.

En fin d'année scolaire, les rectorats multiplient les non renouvellements de contrats pour limiter le nombre de collègues en CDI sous prétextes « de manière de servir » ou « de manque de besoins ». Ces mesures se transforment parfois en plan de licenciement massif.

Les conditions de travail extrêmement dégradées dans les écoles, les établissements et les services montrent que les besoins sont là. La FNEC FP-FO s'oppose à la Loi de Transformation de la Fonction publique et à sa logique qui vise à augmenter le recrutement contractuel et donc à précariser les agents publics. Elle aboutit à livrer les personnels à la misère financière et à l'arbitraire local, au gré des besoins, avec des recrutements au fil de l'eau et sans garantie de réemploi. Elle aboutit, comme cela a été le cas lors de cette année scolaire à des services et des établissements en sous effectifs, à des dysfonctionnements majeurs, à des dizaines de milliers d'élèves sans professeurs...

Refusant cette logique budgétaire inhumaine, la FNEC FP-FO et ses syndicats ont été à l'initiative, avec les personnels, de mobilisations qui ont permis le réemploi de centaines de collègues menacés de licenciement. La FNEC FP-FO revendique le renouvellement de contrat pour tous les contractuels qui le souhaitent.

La FNEC FP-FO demande un plan de titularisation de tous les personnels contractuels qui souhaitent accéder à la Fonction publique et s'oppose à la précarisation des personnels de l'Éducation nationale

L'accès aux concours de la fonction publique dans les corps de l'Éducation nationale est un vrai parcours du combattant. Pour des personnels contractuels déjà en poste et assommés par leur charge de travail, ils sont très difficiles à préparer. La FNEC FP-FO dénonce les nombreux obstacles à la titularisation : conditions d'éligibilité aux concours, conditions d'affectation pour l'année de stage, ajournement de stagiaires ex-contractuels,

pressions accrues sur les anciens contractuels et enfin mutations impossibles dans l'académie d'origine suite aux suppressions de postes.

La FNEC FP-FO porte sans relâche la revendication du recrutement sur listes complémentaires et demande qu'elles soient réabondées.

La FNEC FP-FO s'oppose au projet de nouveau cadre de gestion des personnels Administratifs, Techniques, de Santé et Social (ATSS) par lequel le ministère prépare la fin des recrutements statutaires selon le schéma mis en œuvre pour démanteler le service public des PTT ou encore celui de France Telecom. La FNEC FP-FO s'oppose à cette logique de précarisation. La FNEC FP-FO exige le recrutement massif sous statut : augmentation des places au concours, titularisation sur la base d'un examen professionnel, abandon de la mastérisation et de la nouvelle réforme du concours.

La FNEC FP-FO défend les droits des agents contractuels de nationalité hors Union Européenne

La situation administrative des agents de nationalité hors Union Européenne recrutés par l'éducation nationale, l'Enseignement Supérieur et la Recherche et Jeunesse Sport, les prive d'accès au statut de la fonction publique, bien plus protecteur qu'un contrat CDD ou CDI.

La FNEC FP-FO dénonce les non renouvellement de contrats plaçant ces personnels dans des situations particulièrement précaires et mettant en cause leur titre de séjour.

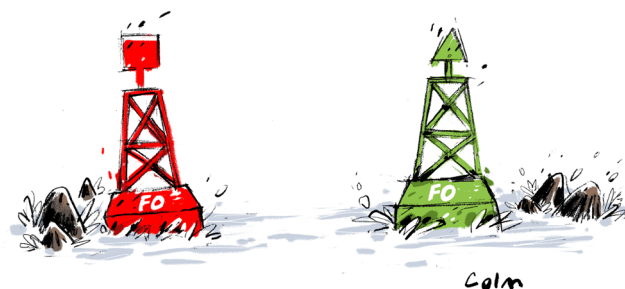
La FNEC FP-FO dénonce les interruptions de contrat en cas de retard des préfectures. La FNEC FP-FO revendique l'octroi automatique des titres de séjour nécessaires, quelle que soit la durée et la quotité du contrat, y compris pendant les éventuelles périodes de chômage.

Avec sa confédération, la FNEC FP-FO, condamne le durcissement de la législation sur l'immigration, qui a des conséquences concrètes, notamment sur les conditions d'accès et de renouvellement des titres de séjour, fragilisant ainsi les travailleurs et leur famille. Les travailleurs en situation irrégulière doivent être protégés, accompagnés et soutenus dans leurs démarches de régularisation, d'accès aux droits, à la santé et au logement.

La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de la loi « immigration ».

La FNEC FP-FO exige le respect des dispositions réglementaires et le retour à des règles de gestion nationale

La FNEC FP-FO exige le retour à un cadrage national de la gestion financière des contractuels enseignants et contractuels Administratifs, Techniques, de Santé et Social (ATSS), des pra-



tiques de recrutement, de rémunération et de gestion des agents contractuels, notamment dans la reprise de l'expérience professionnelle.

La FNEC FP-FO demande le strict respect des dispositions réglementaires prévoyant les cas de recrutement des contractuels (temps partiel/temps complet, besoins permanents/besoins temporaires) et, qu'à l'approche des 6 ans de contrat, tout contractuel soit placé dans les conditions d'être cédé. La FNEC FP-FO demande un temps complet pour toute quotité au-delà de 70%.

La FNEC FP-FO exige un avancement garanti à l'ancienneté et encadré par une grille nationale, dans une grille unique.

La FNEC FP-FO revendique le maintien de l'ancienneté pour les personnels non titulaires interrompus plus de quatre mois pour l'accès au CDI. Cette règle des quatre mois pénalise les collègues qui subissent le chômage faute de poste, en cas de maladie ou d'un congé parental.

La FNEC FP-FO s'oppose à toute tentative de transformer l'entretien professionnel en moyen de pression et de chantage au salaire, à l'emploi ou au réemploi. La FNEC FP-FO s'oppose à ce principe d'évaluation par le biais ou non d'entretiens professionnels où il ne s'agit plus de noter la manière de servir des fonctionnaires d'Etat sur la base d'obligations définies nationalement mais de juger « l'engagement » selon le projet local et les réformes. Chaque agent est renvoyé à une relation individuelle avec son évaluateur, lui-même soumis à évaluation sur la réalisation de ses propres objectifs, et la liberté de l'agent de contester est entravée. C'est l'importation des méthodes managériales du secteur privé au cœur de la Fonction publique. En remplaçant les garanties collectives par une prétendue « valeur professionnelle » soumise au seul jugement du supérieur hiérarchique direct, l'administration organise l'arbitraire.

La FNEC FP-FO demande pour tous les non-titulaires le respect du droit à la formation dès la prise de fonction et sur le temps de travail.

La FNEC FP-FO exige une véritable portabilité du CDI dans toutes les académies sans conditions avec reprise du même contrat et maintien de la rémunération, seules garanties d'un droit à la mobilité effectif. Les personnels doivent pouvoir également bénéficier du congé mobilité dès qu'ils en font la demande.

La FNEC FP-FO dénonce les conditions de travail des contractuels (services partagés et affectations en flux tendu). La FNEC FP-FO informe les personnels contractuels de leurs droits et intervient à tous les niveaux pour les faire respecter.

La FNEC FP-FO revendique pour les contractuels

Réemploi et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent

Ouvertures de postes nécessaires et l'arrêt des fermetures

Abrogation de la masterisation et de la réforme Blanquer des concours

Recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut

Augmentation du point d'indice pour rattraper la perte de 33% de pouvoir d'achat et la gestion nationale de l'ancienneté et de la grille indiciaire la plus favorable pour les contractuels

La FNEC FP-FO invite tous les personnels contractuels à se saisir des élections professionnelles en votant et faisant voter du 3 au 10 décembre 2026 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats.

